

**REGLEMENT DE JEU**  
**Challenge Douce France**

**ARTICLE I : ORGANISATEUR**

---

**HACHETTE LIVRE – Département Hachette pratique** société anonyme au capital de 6.260.976 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147, (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

**ARTICLE II : PARTICIPATION & MODALITES**

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de 15 ans ou plus résidant en France, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Le Jeu débute le 29/10/2020 à 08h00 et s'achève le 27/11/2020 à 20h00.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Pour participer, les candidats doivent être titulaires d'un compte *Instagram*® personnel .

Ils doivent alors se filmer, seul ou à plusieurs, accompagné, a capella ou en playback, en chantant Douce France de Charles Trénet. Quelques phrases suffiront.

Les paroles sont ici. <http://www.charles-trenet.net/chansons/doucefrance.html>

Ensuite :

- Si le participant a un compte public sur Instagram, il doit publier votre vidéo en story, en réel ou dans son feed, avec le mot-dièse #DouceFrance2020 et en taggant notre compte @Hachettefr
- Si le participant a un compte privé sur Instagram, il lui faudra en plus de la publication de la vidéo avec le mot-dièse #DouceFrance2020 et le tag @Hachettefr en feed ou en story, l'adresser en message privé sur le compte Hachette France

Pour toute participation respectant ces conditions, l'organisateur reversera 1 euro au Téléthon, dans la limite de 10 000 euros.

L'annonce du montant total recolté se fera sur Instagram, sur le compte @hachettefr.

Attention, l'opération n'est en aucun cas gérée ni sponsorisée par Instagram.

**ARTICLE III : DONNEES PERSONNELLES**

---

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants réalisés dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas	<b>Destinataire :</b> <i>Hachette Livre</i>  <b>Responsable :</b> <i>Hachette Livre</i>	Votre consentement	Durée du Jeu + un (1) mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Nom du compte instagram / capture d'écran de la vidéo le cas échéant				
	Si participant mineur				
	Mail				

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

**Hachette Livre Département Hachette Pratique – DPO**  
**58 rue Jean Bleuzen C70007**  
**92178 Vanves cedex**

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante :

[Hachette Livre Département Hachette Pratique](#)  
[Service marketing](#)  
[58 rue Jean Bleuzen C70007](#)  
[92178 Vanves cedex](#)

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.